



**Vingt-sixième séance d'information
à l'intention du corps diplomatique
Allocution du Greffier Herman von Hebel**

9 octobre 2017, La Haye

– Vérifier à l'audition –

Madame la Présidente,
Madame le Procureur,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Greffe, je vous souhaite la bienvenue à cette 26^e séance d'information de la Cour pénale internationale à l'intention du corps diplomatique, une excellente occasion pour les organes de la Cour de faire le point sur leur travail actuel et sur ce que l'on peut attendre dans un avenir proche.

La Présidente et le Procureur se sont déjà exprimés au sujet des activités de la Branche judiciaire et du Bureau du Procureur. J'aimerais, quant à moi, vous donner un aperçu des activités actuelles du Greffe et de la manière dont elles devraient évoluer.

*

Permettez-moi de commencer par un aperçu de certaines des activités clés entreprises par le Greffe conformément à son mandat. Au cours des années précédentes, nous avons déployé des efforts considérables afin d'assurer une administration responsable et efficiente de la Cour et de renforcer le professionnalisme et les compétences techniques du Greffe dans les domaines où nous sommes chargés de fournir des services de qualité à nos clients. Définir nos opérations de manière plus précise nous a permis de répondre avec succès à l'accroissement des activités du Greffe tout en maintenant les demandes de ressources au minimum.

En observant le travail accompli en 2017 ainsi que les activités prévues pour 2018, nous voyons à quel point il était important de renforcer davantage nos compétences techniques et de rationaliser nos processus. En effet, la charge de travail liée aux trois procès en cours ainsi qu'aux affaires qui sont au

stade des réparations nous tiendra très occupés pour le reste de l'année et pour une bonne partie de l'année 2018.

Le Greffe est l'organe neutre de la Cour qui fournit des services aux parties et participants aux procédures, ainsi qu'aux juges, et son rôle à ce titre est essentiel pour garantir que la Cour puisse fonctionner et mener des procès publics, équitables et efficaces. Nous continuerons d'appuyer les enquêtes du Procureur ainsi que le travail du Fonds au profit des victimes, des différentes équipes des conseils de la Défense, et des représentants légaux des victimes.

Avec des procès désormais bien avancés dans trois affaires différentes (*Ongwen*, *Gbagbo/Blé Goudé* et *Ntaganda*), le nombre d'audiences a considérablement augmenté, tout comme le nombre de témoins comparaisant devant la Cour. Au cours des 12 derniers mois, par exemple, environ 140 témoins ont déposé devant la Cour, contre 85 à la même période en 2015 et 2016, un chiffre déjà bien plus élevé que par le passé. Cette charge de travail devrait se maintenir en 2018 à mesure que les procès actuels avancent. Le nombre d'audiences a également augmenté sur la même période, passant de moins de 250 en 2016 à plus de 320 en 2017, et ce chiffre devrait encore augmenter en 2018.

Évidemment, cet accroissement des activités judiciaires se répercute aussi sur d'autres services fournis par le Greffe. C'est le cas par exemple de l'appui linguistique puisqu'au cours de l'année écoulée, près de 3 800 jours d'interprétation ont été requis afin d'appuyer le travail de la Cour, contre 2 200 jours d'interprétation pour la période précédente. De même, plus de 111 000 pages de transcriptions d'audiences ont été produites, ce qui dépasse de loin le nombre de pages l'année précédente, à savoir moins de 35 000 pages.

La somme de toutes les activités judiciaires et de poursuites a des répercussions considérables non seulement sur nos opérations à La Haye mais aussi sur notre travail sur le terrain dans les pays de situation. Avec plus de 200 missions organisées chaque année par le Bureau du Procureur dans les pays de situation, nos bureaux extérieurs offrent une base sur laquelle peut reposer le succès des enquêtes. Nos bureaux en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire jouent un rôle crucial dans le cadre des enquêtes que le Bureau du Procureur mène actuellement dans ces pays. Le renforcement de nos bureaux extérieurs a été essentiel pour nous permettre de répondre aux besoins du Bureau du Procureur et d'autres clients, y compris le Fonds au profit des victimes et les conseils. Ce fait a aussi été constaté par les auditeurs externes dans le cadre de leur récent rapport, positif, sur la Direction des opérations extérieures du Greffe. L'auditeur externe a noté le soutien unanime des différents organes à la nouvelle structure du Greffe.

Le nombre de victimes autorisées à participer aux procédures devant la Cour a augmenté de 30 % depuis 2014. Cela signifie, naturellement, qu'il faut des ressources suffisantes sur le terrain pour aller vers ces victimes et les informer des procédures judiciaires et des droits que leur reconnaît le Statut de Rome. Cela s'applique à tous nos pays de situation. Le rôle conféré aux victimes par les textes fondamentaux de la Cour est unique en son genre, et nous devons continuer de veiller à ce que les victimes soient informées de manière efficace, puissent participer utilement aux procédures, bénéficient d'une représentation légale et reçoivent réparation.

Dans ce contexte, je tiens à vous faire part d'une mission conjointe qui a été menée en Géorgie la semaine dernière par le Greffe, le Bureau du Procureur et le Fonds au profit des victimes. Cette mission nous a permis de dialoguer avec toutes les parties prenantes dans le cadre de cette situation et d'informer les victimes sur ce qu'elles peuvent attendre de la Cour.

Il y a également un plus grand nombre d'affaires au stade des réparations, ce qui pose au Greffe et à la Cour dans son ensemble plusieurs nouveaux défis. En 2017, des ordonnances de réparation ont été rendues dans les affaires *Katanga* et *Al-Mahdi*, qui découlent respectivement des situations en République démocratique du Congo et au Mali.

Le Greffe travaille en étroite collaboration avec les Chambres, les représentants légaux des victimes et le Fonds au profit des victimes afin de mettre en œuvre ces ordonnances et de faire en sorte que cet élément crucial de la justice distributive ait un sens pour les victimes. Nous facilitons actuellement en République centrafricaine les travaux d'experts externes chargés par la Chambre saisie de l'affaire *Bemba* d'aider les juges dans le cadre de la rédaction de l'ordonnance de réparation. Un appui similaire a été fourni plus tôt cette année aux experts désignés dans l'affaire *Al-Mahdi*.

Par ailleurs, l'importance grandissante de la CPI ainsi que ses magnifiques nouveaux locaux attirent de plus en plus de visiteurs. Au cours de de l'année écoulée, nous avons accueilli plus de 20 000 visiteurs dans nos locaux à La Haye, une première dans l'histoire de la Cour.

Cette année, nous avons aussi continué de renforcer la présence de la Cour en ligne. La CPI a désormais plus de 220 000 abonnés sur Twitter et nous avons récemment lancé une nouvelle page Facebook permanente. Le moment fort de l'année 2017 jusqu'ici a été la campagne organisée à l'occasion de la Journée de la justice internationale (le 17 juillet), qui comprenait des messages vidéo en soutien à la justice émanant de personnalités de premier plan partout dans le monde, à commencer par le nouveau Secrétaire général de l'ONU.

L'année prochaine marquera le 20^e anniversaire du Statut de Rome et sera l'occasion pour la Cour, les États parties et la société civile de souligner l'action de première importance que mène cette institution afin que

personne ne soit privé de la possibilité de recourir à la justice. Certains d'entre vous nous ont déjà approchés pour discuter d'éventuelles initiatives pour célébrer cet anniversaire. Nous les en remercions infiniment et nous nous réjouissons de travailler avec vous pour marquer cette étape importante.

J'espère que ce bref aperçu vous aura donné une idée de ce que le Greffe fait actuellement afin que tous les acteurs impliqués dans les procédures devant la CPI reçoivent l'appui qui leur est nécessaire pour effectuer leur travail de manière efficace. Bien entendu, des ressources adéquates sont requises pour la poursuite de ces activités. J'aimerais donc évoquer brièvement les ressources que la Cour estime pouvoir lui permettre de mener à bien son mandat en 2018.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais aussi m'arrêter sur les défis plus larges auxquels le Greffe fait face à mesure qu'il mûrit en tant qu'organe au service d'une Cour bien établie. Sans la vaste réorganisation que nous avons entreprise il y a quelques années, le Greffe n'aurait pas été à même de répondre aux attentes de ses clients. Grâce aux changements apportés, nous disposons aujourd'hui d'un Greffe adapté à sa mission et capable de fournir des services d'un niveau adéquat.

Au cours des dernières années, nous avons réalisé de grands progrès en matière de renforcement de nos opérations sur le terrain en repensant la manière dont les bureaux extérieurs sont gérés. Nous avons aujourd'hui quatre chefs de bureau extérieur de classe élevée qui couvrent un total de six pays, et nous accueillerons bientôt le nouveau chef de notre bureau extérieur en Géorgie.

Je suis fermement convaincu que plus sa présence sur le terrain est forte, plus la Cour sera efficace dans son utilisation des ressources ainsi que pour gagner le respect des victimes et communautés touchées par des atrocités. Le pouvoir de contrôle conféré au chef de bureau extérieur permet déjà à celui-ci de gérer l'utilisation des ressources humaines et matérielles de la manière la plus efficace qui soit. Nous devons continuer de mettre à profit ces bonnes pratiques à l'avenir, en particulier pour ce qui est de l'augmentation et de la réduction de la taille des bureaux extérieurs.

La Cour étant saisie de situations dans des zones géographiques de plus en plus variées, d'autres problématiques, dont nous n'avons pas vraiment eu à nous occuper jusqu'ici, vont passer au premier plan. La sécurité de l'information est un élément essentiel de nos opérations et toute défaillance à cet égard peut avoir des résultats désastreux pour la Cour. Nous devons à la fois avoir de bonnes pratiques et disposer du matériel nécessaire pour garantir que des informations hautement sensibles, comme l'identité de témoins vulnérables et leurs lieux de résidence, ne soient pas piratées.

On ne cesse de le répéter, la Cour ne peut fonctionner de manière durable sans la pleine coopération des États parties. Afin d'assurer le respect des droits des victimes et des témoins, ainsi que de la Défense, nous avons besoin que les États en fassent plus. Les témoins vulnérables et leur famille doivent être réinstallés hors de portée de la source des menaces, parfois dans des pays d'accueil. Environ 100 témoins, ainsi que 400 personnes à leur charge, sont toujours sous la protection de la Cour, ce qui implique des coûts en personnel et des coûts financiers bien trop élevés. Dans un premier temps, nous encourageons vivement les États parties à conclure des accords-cadres avec la Cour afin de faciliter les réinstallations futures.

Pour que les procédures de réparation soient efficaces, la Cour doit être en mesure de récupérer, lorsqu'il est possible de les retrouver, les avoirs des personnes déclarées coupables. Cela nécessite la mise en place de réseaux

efficaces entre la Cour et les autorités nationales afin que nous comprenions nos besoins respectifs et que nous puissions travailler ensemble en vue de l'identification, du gel et de la saisie de tels avoirs. À cet égard, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux co-facilitateurs du Groupe de travail de La Haye sur la coopération, de même qu'aux Ambassadeurs de France et du Sénégal, pour leurs efforts en vue de promouvoir la compréhension par les États parties de cette question cruciale et pour l'organisation de la conférence sur ce thème qui se tiendra à Paris ce mois-ci.

Pour reprendre les propos tenus par le Procureur, avec 15 personnes toujours en fuite alors qu'elles font l'objet de mandats d'arrêt délivrés par la Cour, de nombreuses victimes continuent d'attendre d'obtenir justice. Il est de la responsabilité des États de veiller à ce que les personnes suspectées d'avoir commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou le crime de génocide soient arrêtées et remises à la Cour afin d'être jugées de manière équitable et impartiale.

Le manque de coopération en matière de protection des témoins, d'enquêtes financières et d'arrestations a des répercussions budgétaires directes sur la Cour et, au bout du compte, sur les États parties. Le moyen le plus avantageux tant pour les États que pour la Cour de contenir toute augmentation budgétaire serait de faire en sorte que les témoins puissent quitter rapidement le programme de protection mis en place par la Cour, que les avoirs des accusés soient retrouvés afin de couvrir les coûts liés à l'aide judiciaire, et que les fugitifs soient remis à la Cour pour y être jugés, ce qui réduirait les années de procédure préliminaire découlant du fait que la communauté internationale n'arrête pas les suspects en fuite.

*

J'en arrive à la fin de mon allocution. J'espère vous avoir donné une meilleure idée de la charge de travail et des défis actuels et futurs auxquels le Greffe fait face. Nous devons continuer de travailler ensemble afin que

toutes les parties prenantes comprennent ce qui est nécessaire, au niveau tant politique que financier, afin que le système instauré par le Statut de Rome réponde aux attentes placées en lui il y a 20 ans.

Je vous remercie de votre attention et je répondrai volontiers à toute question que vous souhaiteriez poser.
